

PROTÉGER SES INVENTIONS OU CRÉATIONS

€ COÛT

Prestation 1 : pris en charge par la CCI - Prestation 2 :
1500 € pris en charge par l'INPI et le conseil régional



CONTACT

Christiane BOURGOIN
05 55 45 16 48
christiane.bourgoin@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

- Protéger ce que vous inventez ou concevez
- Transformer la propriété industrielle en opportunité de développement de votre entreprise



PUBLIC

- Toutes les entreprises de la Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
- Porteurs de projets ayant un projet concret



PRESTATIONS

Un conseiller spécialisé de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne vous accompagne en toute confidentialité, et vous propose de bénéficier d'une ou des prestations suivantes :

Prestation 1 :

- Evaluation des enjeux de la propriété industrielle vis-à-vis du projet d'entreprise.
- Analyse personnalisée de vos projets sous l'angle de la propriété industrielle (droit d'auteur, savoir-faire, marque, brevet, dessin ou modèle) complétée par un premier niveau de préconisations.
- Recommandations personnalisées pour la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle.
- Signature de vos cahiers de laboratoire en tant que témoin pour attester de façon certaine la date de création de vos nouvelles connaissances.

Prestation 2 :

- Analyse des pratiques de l'entreprise en matière de propriété industrielle par le biais de l'outil BOOSTER PI proposé par l'INPI.



MODALITÉS PRATIQUES

- Entretien découverte avec l'entreprise / le porteur de projet
- Remise d'un rapport complet



LES PARTENAIRES

INPI